

INFORMATION AUX AGRICULTEURS IRRIGATION

IMPORTANT !

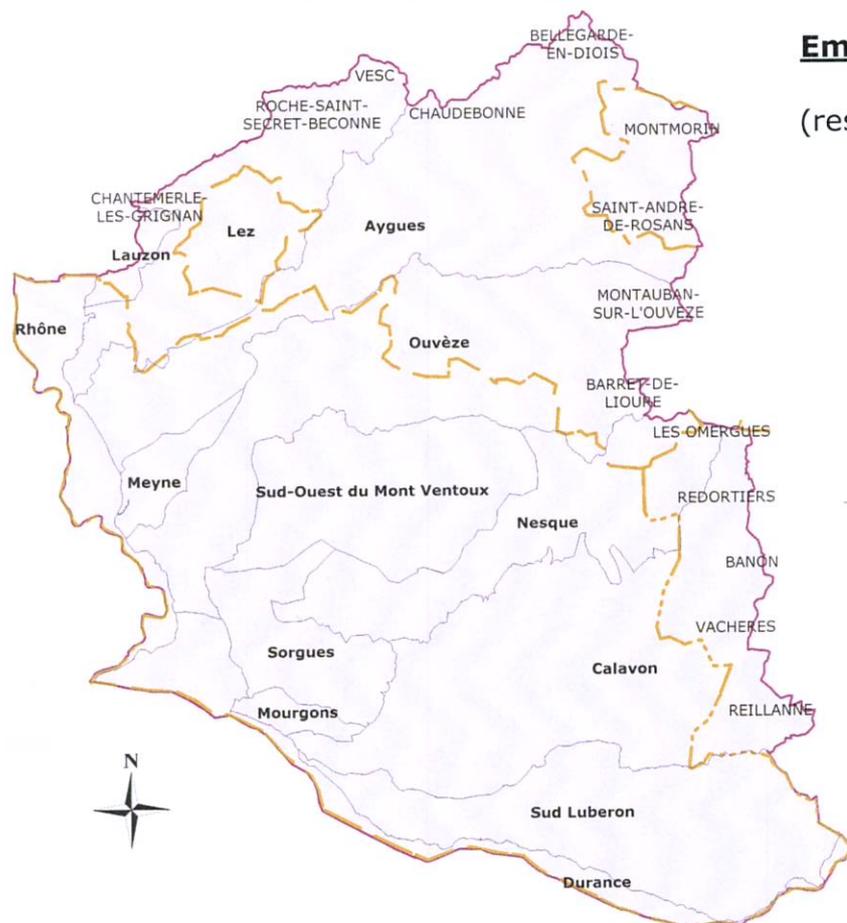
RECENSEMENT = DERNIERE CHANCE DE REGULARISATION

Un Organisme Unique de Gestion Collective de l'Eau Agricole (OUGC) va être mis en place sur le territoire. Les Chambres d'agriculture réalisent un recensement des prélèvements agricoles pour dimensionner au mieux les besoins en eau des irrigants.

Participer au recensement, c'est sécuriser son accès à l'eau !

Vous êtes concerné : si vous prélevez de l'eau dans un cours d'eau, une source, une nappe superficielle ou profonde situés sur le périmètre ci-dessous.

Vous n'êtes pas concerné : si vous prélevez **exclusivement** dans un réseau d'irrigation agricole membre de la CED, ou géré par un gestionnaire collectif officiel de type ASA, ASCO, ASL...



Emprise du périmètre de candidature OUGC 84

(ressources superficielles et souterraines)

Régions : AURA / PACA
Départements : 26 / 04 / 05 / 84

-  Limites DPT's
-  OUGC 84 - Périmètre Candidature
-  Bassins versants



**Date limite
pour participer :
01/12/2017**

Plus d'informations : www.irrigation84.fr/medias/ressources-documentaires/ougc-84

Agriculteurs concernés, merci de contacter le service « Eau » de votre Chambre d'Agriculture

CA 04 : GUYOT Fabienne (04 92 79 40 44 / fguyot@ahp.chambagri.fr) - PITON Noël (04 92 79 40 45 / npiton@ahp.chambagri.fr)

CA 05 : MOYNIER Hervé (04 92 52 55 60 / herve.moynier@hautes-alpes.chambagri.fr)

CA 26 : DUBOCS François (04 27 24 01 60 / francois.dubocs@drome.chambagri.fr)

CA 84 : BERNARD Claire (04 90 23 65 01 / claire.bernard@vauduse.chambagri.fr) - MUSCAT Anthony (04 90 23 65 34 / anthony.muscat@vauduse.chambagri.fr)